

# « Le bon sens ? Un concours à l'entrée »

## MÉDECINE Jacques Brotchi (MR) rallume le feu sous les numéros Inami

► La question du filtre à l'entrée des études de médecine divise toujours le monde francophone.  
► A l'instar de nombreux spécialistes et en tant que député de la Communauté française, Jacques Brotchi réclame un concours d'entrée.

### ENTRETIEN

Ce n'est plus désormais qu'une question de semaines. Si l'on veut « sauver » des centaines d'étudiants surnuméraires en médecine, la Communauté française doit légiférer très vite pour réduire à l'entrée des facultés le nombre de candidats. Pour mémoire, alors que les doyens d'université menaçaient de limiter drastiquement l'octroi des numéros Inami (le sésame d'accès à la profession), un accord était intervenu fin 2014 entre le ministre francophone de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) et la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (VLD). Il dit à peu près ceci : De Block garantissait un numéro Inami à tous les étudiants actuels et s'engageait à publier un cadastre de la profession ; de son côté, Marcourt garantissait un filtre mais n'en avait pas précisé les modalités.

Fin janvier, *Le Soir* révélait les intentions du ministre sur le sujet : s'appuyant sur un accord des autorités académiques et d'une partie des étudiants, le ministre travaille à l'instauration d'un concours en fin de première année. Cela, alors que d'autres

interlocuteurs réclament un examen d'entrée pur et dur. Trois séances d'audition à la Communauté n'ont pas permis de mettre d'accord les protagonistes. « La plupart des intervenants, tous spécialistes de la question, plaident pour un concours d'entrée assorti d'une année préparatoire, dit le député MR Jacques Brotchi. Mais le ministre fait la sourde oreille. Je crains que Maggie De Block ne se contente pas de cette solution. » Explications.

### Pourquoi sortir aujourd'hui sur ce dossier ?

Parce que, dans les semaines qui viennent, Maggie de Block va nécessairement devoir tirer une conclusion des décisions de Jean-Claude Marcourt. Il s'engageait à un vrai filtre à l'entrée moyennant quoi il y aura une libération des numéros Inami. Si les solutions amenées ne sont pas conformes aux engagements pris, Marcourt portera l'entière responsabilité d'une faillite de l'accord passé avec le fédéral.

### Qui vous dit que Maggie De Block ne se contentera pas de la solution ?

Je suis inquiet parce que le projet de concours à la fin de bac 1 ne correspond pas aux engagements pris. Si le ministre Marcourt reste inflexible et dogmatique, il portera l'entière responsabilité du fait que Maggie De Block pourrait ne pas accorder les numéros Inami aux étudiants actuellement surnuméraires. Il ne devra pas essayer de nous faire croire que la responsabilité sera ailleurs. La ministre connaît les études et le métier de médecin ; vu le raccourcissement de la formation de 7 à 6 ans, elle est bien

consciente que la sélection doit se faire à l'entrée et pas à la fin de la première année. Elle est parfaitement au courant des avis divergents en commission de la Communauté. Le concours à l'entrée correspond à la demande du Conseil national de l'ordre des médecins, de l'Académie royale de médecine, des anciens doyens des cinq universités, des associations professionnelles... ça fait beaucoup de monde. Maggie de Block tiendra compte de toutes ces oppositions aux propositions de Jean-Claude Marcourt.

Par contre, je ne suis pas certain qu'elle tiendra compte de l'avis actuel des associations d'étudiants. Trouvez-vous logique qu'on demande l'avis à des représentants étudiants dont certains n'ont rien à voir avec la médecine alors qu'on refuse d'entendre ceux qui sont aujourd'hui en fin de formation ? C'est à peu près comme si on demandait à des joueurs de pétanque s'il faut garder tel quel le championnat de football ! Je crains que Jean-Claude Marcourt ne tire pas de leçons des auditions de la Communauté française. Il a d'ailleurs méprisé la démocratie en faisant une sortie avant même d'avoir entendu tous les protagonistes. Je crains qu'il ne bouge pas d'un iota et que Maggie De Block en tire les conclusions.

### Quelle est votre position personnelle dans ce dossier ?

Comme la plupart des spécialistes du secteur, je suis pour un concours à l'entrée, un numerus fixus qui pourra être modulé en fonction des besoins établis par le cadastre (lire ci-contre, NDLR).

### Encore faut-il obtenir ce fameux cadastre établi par la commission

### de planification...

Avec l'informatisation des actes médicaux, c'est possible, il suffit juste de le vouloir. Et Maggie De Block a la volonté de le mettre en œuvre. ■

Propos recueillis par  
ÉRIC BURGRAFF

### LA PROPOSITION

#### « Une période transitoire d'un an ou deux »

« Comme la plupart des spécialistes du secteur, explique Jacques Brotchi, je suis pour un concours à l'entrée. Je rejoins ainsi l'Académie royale de médecine pour qui la 1<sup>re</sup> année doit être une année de formation et pas une année de sélection. Cela étant, je suis bien conscient que cela ne se prépare pas en deux mois, il sera impossible de le mettre en chantier pour la rentrée 2015. Aussi, le bon sens, c'est bien sûr un concours à l'entrée mais il doit être assorti d'une période de transition d'un an ou deux où le concours aura lieu en fin de bac 1. Maggie de Block pourrait accepter cette mesure transitoire. Je n'exclus pas d'ailleurs qu'elle exige le même concours à l'entrée des universités flamandes. Si nous voulons garder l'unité de notre Sécurité sociale, il est important que nous n'ayons pas des systèmes d'accès différents. En fait, avec un concours à l'entrée de chaque côté, il n'y aurait plus aucune raison de garder un numerus clausus à l'arrivée. Le flux serait géré dès le début des études et pourrait être modulé en fonction des prévisions de la commission de planification qui devra travailler ce cadastre chaque année. »

E.B.